

> **Domidom**

Cette entreprise travaille essentiellement sur le maintien au domicile des personnes âgées, ainsi que sur les accompagnements aux diverses activités qu'elles peuvent avoir, sans oublier les tâches ménagères et la garde d'enfants.

Les personnes recrutées sont des « *hôtesses de vie* », des aides ménagères, des « anges gardiens » pour les enfants, et des « *hommes toutes mains* » pour les différents travaux liés à la maison.

Créée en 2003, la société s'est lancée en franchise l'an dernier. Elle dispose pourtant déjà d'une trentaine d'implantations. Une formation initiale de 4 semaines est donnée au départ, suivie de formation continue, une aide pour l'obtention de l'agrément, du plan marketing, un contrat groupe mutuelle et assurance RC et multirisques.

Droits d'entrée : 20 000 euros. Local d'environ 60 m².
Redevances globales : 7%.

Pour en savoir plus :
www.domidom.fr

